**Faculté de Psychologie et des Sciences de l’Education**

*Psychologies et Cliniques des Systèmes Humains*

**Service de Psychologie Clinique de la Délinquance, des Inadaptations Sociales et des Processus d’Insertion**

Convention tripartite de stage.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l’institution ci-après nommé.

**Article 1 : Signatures des parties**

Institution accueillante

￼￼Nom : …………………………………………….., représentée par ………………………………………………

Adresse:……………………………………………..……………………………………………..……………………………………………..……………………………………………..…………………………………………………………………

Téléphone : …………………………………………….. Fax : ……………………………………………..

Mail : ……………………………………………..

Stagiaire

Nom : …………………………………………….. Prénom : ……………………………………………..

Adresse:……………………………………………..……………………………………………..……………………………………………..……………………………………………..…………………………………………………………………

Téléphone : ……………………………………………..

Mail : ……………………………………………..

￼ Université de Liège

￼￼Nom : Service de Psychologie Clinique de la Délinquance, des Inadaptations Sociales et des Processus d’Insertion, représentée par ……………………………………………………………….

Adresse:……………………………………………..……………………………………………..……………………………………………..……………………………………………..…………………………………………………………………

Téléphone : …………………………………………….. Fax : ……………………………………………..

Mail : ……………………………………………..

**Article 2 : Missions confiées au stagiaires, objectifs du stage.**

L'objectif central du stage encadré par le service de Psychologie Clinique de la Délinquance, des Inadaptations Sociales et des Processus d’Insertion est de permettre à l’étudiant de se familiariser avec les spécificités de la fonction de psychologue clinicien auprès de populations en situation de précarité ou de vulnérabilités psycho-sociales, et dans le domaine de la délinquance et des assuétudes. L’étudiant est invité à développer ses compétences cliniques en référence au contexte d’intervention et aux cadres institutionnels, à acquérir toute une série de savoir-faire et d'attitudes professionnelles. Il est également demandé au stagiaire de participer activement à la vie professionnelle du maitre de stage, de son équipe et de l'institution. Dans ce cadre, le stagiaire est amené à établir une relation constructive avec l’usager et à élaborer des hypothèses. Il a à réfléchir et à analyser son positionnement par rapport au patient et à l'équipe.

Ces objectifs généraux s’articulent autour de 3 axes :

* l’axe institutionnel : le stagiaire est soucieux du respect du cadre de son intervention et intègre cette dimension dans sa pratique
* l’axe clinique : le stagiaire participe aux activités cliniques de l’institution sous la supervision du maître de stage
* l’axe personnel : le stagiaire développe ses capacités personnelles et apprend à tenir compte des résonnances en vue d’un positionnement professionnel.

**Article 3 : Période de stage.**

La durée du stage est de 375 heures, 75h de stage peuvent être utilisées dans un axe de recherche. La répartition horaire est convenue d’un commun accord entre le stagiaire et l’institution qui l’accueil.

Le présent stage débute le ..…/ ……./ ……., et se terminera, au plus tard, le ……/ ……./ ……

La durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire dans l’organisme d’accueil sera de …… heures.

Ce stage est non-rémunéré.

Si le stagiaire doit être présent dans l’organisme d’accueil la nuit, le dimanche ou un jour férié, préciser les cas particulier :

**Article 4 : Couverture d’assurance.**

Tout stagiaire qui se conforme au présent règlement est couvert par l'Université en responsabilité civile et en accidents corporels dans les limites des contrats d’assurances souscrits par l’Université.

**Article 5 : Encadrement du stagiaire.**

Le stagiaire est encadré durant sont stage par le maitre de stage désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l’établissement en charge des stages. Le maitre de stage désigné par l’organisme d’accueil dans la présente convention est chargé d’assurer le suivi du stagiaire et d’optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies.

Le stagiaire et son maitre de stage explicitent ensemble, avant le début du stage, leurs attentes réciproques, les objectifs poursuivis durant le stage, ainsi que les modalités pratiques pour y parvenir.

Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu’elle soit constatée par le stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance du référent académique de stage afin d’identifier de manière précise les points de difficultés et établir les recommandations à adresser à l’étudiant.

Suite à cette mise au point, le stagiaire est tenu de tenir compte des difficultés abordées afin d’y pallier. Après une période déterminée en accord entre le stagiaire, le maitre de stage et le référent académique, un feedback sera rendu a l’étudiant et débouchera soit sur la poursuite du stage, soit sur l’arrêt prématuré du stage si les tentatives de remédiation demeurent infructueuses.

**Article 6 : Déontologie et confidentialité.**

Le stagiaire est, comme tous les psychologues agréés, quels que soient leur statut, secteur ou règlement de travail, tenu de respecter le code de déontologie qui définit les règles de bonne conduite professionnelle à respecter. Ce code de déontologie fournit un fil conducteur qui guide vers une pratique professionnelle respectueuse de l’éthique.

Ce code implique entre autre que le psychologue ou stagiaire psychologue est tenu en toutes circonstances au secret des informations qu’il échange avec son client, y compris après que leur relation professionnelle a pris fin (respect du secret professionnel, articles 5 à 20),  et qu’il respecte les droits de son client, et en particulier sa liberté, sa dignité, son intimité, son autonomie et son intégrité (respect de la dignité et des droits de la personne, articles 21 à 24)

**Article 7 : Evaluation de stage**

Au cours du stage, une évaluation est réalisée à deux reprises à minima : à mi stage et en fin de stage. Ces évaluations, menées en dialogue avec le stagiaire, ont pour but de faire le point sur les attentes et objectifs de stage explicités précédemment et rendre au stagiaire un feedback constructif concernant sa pratique clinique afin de lui permettre d’évoluer de manière optimale et positive.

L’évaluation finale de stage permet également que le référent académique de stage ait une appréciation par le maitre de stage de l’ensemble du stage effectué par le stagiaire.

A l’issue du stage, le stagiaire rédige un rapport sur son stage. La note finale du stage est attribuée par le responsable académique du stage. Elle est élaborée sur base de l’appréciation fournie par le maitre de stage, de la note établie par le responsable académique à la lecture du rapport du stagiaire et de l’entretien orale réalisé entre le stagiaire et le responsable académique de stage.

Fait à : ……………………………, le ………………………………………..

Signature, précédée de la mention manuscrite "lue et approuvée"

Le maitre de stage

Le responsable académique de stage

Le Stagiaire